

GE_GERICHTE C/26902/2013 vom 1. Oktober 2015

GE Cour de justice, 2015-10-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_26902_2013

FR: GE_GERICHTE C/26902/2013 du 1 octobre 2015

IT: GE_GERICHTE C/26902/2013 del 1 ottobre 2015

Regeste

COMPÉTENCE RATIONE MATERIAE; CONTRAT DE TRAVAIL; RAPPORT DE SUBORDINATION | CO.319.1

Erwägungen

E. 4

Compte tenu d'une valeur litigieuse excédant 30'000 fr., l'appelant, qui succombe, supportera les frais d'appel (art. 104 al. 2 et 106 al. 1 CPC), arrêtés à 300 fr. (art. 71 RTFMC), couverts par l'avance déjà opérée par lui, qui reste acquise à l'Etat de Genève (art. 111 al. 1 CPC). Il n'est pas alloué de dépens (art. 22 al. 2 LaCC). * * * * * PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 5 : A la forme : Déclare recevable l'appel formé par A_____ le 16 janvier 2015 contre la décision JTPH/514/2014 rendue le 2 décembre 2014 par le Tribunal des prud'hommes dans la cause C/26902/2013-5. Au fond : Confirme la décision entreprise. Déboute les parties de toutes autres conclusions. Sur les frais : Arrête les frais d'appel à 300 fr. Les met à la charge de A_____ et dit qu'ils sont compensés par l'avance de frais effectuée par lui, qui reste acquise à l'Etat de Genève. Dit qu'il n'est pas alloué de dépens. Siégeant : Monsieur Patrick CHENAUX, président; Monsieur Michael RUDERMANN, juge employeur, Madame Béatrice BESSE, juge salariée; Madame Véronique BULUNDWE-LÉVY, greffière. Le président : Patrick CHENAUX La greffière : Véronique BULUNDWE-LÉVY Indication des voies de recours et valeur litigieuse : Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile. Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14. Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000.- fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.